



1/43

## Annexe D2 à la délibération d'approbation du projet de révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine



Document technique d'analyse et de traitement des avis émis par les  
Personnes Publiques Associées pour la délibération D 2011.09.26.16.1 du 26  
septembre 2011 portant sur le bilan de la consultation.

*tisséo*



## POLITIQUE DES DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE

### Révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine

#### Document technique d'analyse et de traitement des avis émis par les personnes publiques associées.

*Version du 26 septembre 2011 ayant servi de base aux engagements pris dans la délibération 2011.09.26.16.1. relative au bilan de la consultation des personnes publiques associées. Depuis, un accord entre le SMTC et le Sicoval a été voté le 12 décembre 2011, avec un nouvel avis favorable sur le PDU pour le Sicoval et deux de ses communes (Labège et Ayguevives) et la prise en compte du PLB en mode métro par le SMTC au PDU.*

*Tous les avis figurant dans ce rapport technique d'analyse et sollicitant la demande d'un PLB en mode métro (Conseil Général, Sicoval, 28 communes du Sicoval) sont donc pris en compte dans la version approuvée du PDU, avec des amendements rédactionnels et cartographiques.*

Code couleur :

Prise en compte de l'avis, avec précision dans le texte ou sur les cartes.	Avis qui ne nécessite pas de modification dans la rédaction du PDU car déjà formulé dans le PDU, ou hors sujet, ou relevant d'un autre document.	Avis portant sur un projet qui relève de la compétence d'un autre MO qu'il convient de saisir.	Avis non pris en compte ou qui renvoie à la clause de revoyure 2015 ou son anticipation.
--	--	--	--

Structures	Avis	MO concernée	Pris en compte dans le PDU	Traitement de l'avis
Etat	Illustrer le chapitre financier par l'affichage des partenariats mis en place, à l'exemple de la convention de financement conclue avec le Conseil Général, ou les appels à projets de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement,	SMTC	Oui	Préciser le chapitre financier par l'affichage des partenariats mis en place, notamment la convention de financement conclue avec le Conseil Général de la Haute-Garonne et les appels à projets de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement pour les opérations TCSP retenues : VCSCM, Garonne, LMSE, Envol, BUN, Ramassiers, Avenue Tolosane
	Préciser les niveaux de service envisagés pour le réseau de bus à haut niveau de service	SMTC	Oui	Compléter la fiche 12 avec un chapitre sur les niveaux de service + ajout d'une carte
	Prévoir une réflexion sur les nouveaux générateurs d'accidents (ligne de tramway, site propre bus, piste cyclable) et les mesures à prendre pour les minimiser	SMTC	Oui	Indiquer dans la déclinaison thématique des orientations « Chapitre A - améliorer la sécurité des déplacements » + fiche action 2 que l'Observatoire des accidents + celui du PDU intégreront le suivi de l'accidentologie TC

	La réduction des vitesses sur le réseau des VRU nécessite une approche plus globale en partenariat avec tous les gestionnaires de voiries	Gestionnaires de voiries	Oui	Préciser « ... dans le cadre d'une approche plus globale en partenariat avec tous les gestionnaires de voiries » dans la déclinaison thématique des orientations chapitre A – améliorer la sécurité des déplacements » + fiche action 3
	Le rôle des infrastructures routières ne semble pas être traité à la hauteur des véritables enjeux : préciser le rôle du Schéma Directeur d'usage des voiries dans la maîtrise du trafic automobile, dans la définition du réseau secondaire et de son maillage	Gestionnaires de voiries		Le PDU explique dans les chapitres « vers une politique globale de déplacements » les objectifs de maîtrise de la circulation automobile qui intègrent le maintien d'une accessibilité routière aux fonctions métropolitaines. La production d'un Schéma Directeur d'usage des voiries est une des actions du PDU, en lien avec le développement des TCSP et la mise en œuvre de plan de circulation. Les précisions seront apportées dans ce cadre.
	Pour la logistique urbaine, apporter des compléments en intégrant cette problématique dans les projets de TCSP et de traitement de la voirie, et évoquer les agendas 21, le PCET du Grand Toulouse ou le SRCAE qui abordent ces questions		Oui	Indiquer dans la déclinaison thématique des orientations chapitre G – Prendre en compte la logistique urbaine + fiche action 37 que les axes supports de TCSP seront pris en compte dans l'établissement d'itinéraires dédiés aux marchandises
	Compléter l'annexe accessibilité par une note faisant référence aux SDA des autres AOT ainsi qu'aux PAVE en cours de réalisation, de façon à être conforme aux textes de loi applicables au PDU	SMTC	Oui	Inclure le SDA du SMTC dans une annexe accessibilité complétée par une note de 2 à 3 pages synthétisant les SDA des trois AOT et les principes d'élaboration des PAVE(s) en cours
<b>Région</b>	Le PDU doit tenir compte de la politique régionale en matière de développement de l'offre ferroviaire : la mise en œuvre des ambitions du PRT 2007-2013 demeure l'objectif de la Région à une échéance qui va au-delà des horizons de préconisations du PDU. Du fait des contraintes budgétaires, l'horizon de réalisation de ces objectifs dépasse le terme des préconisations du PDU	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La Région rappelle son engagement dans l'amélioration du transport	Région		Avis n'entraînant pas de modification

	ferroviaire régional, qui continue à se traduire à ce jour par des projets structurants pour l'agglomération toulousaine comme l'arrivée de la LGV et le développement du pôle Matabiau. Forte de cette compétence, la Région apportera au SMTC les éléments issus de l'ensemble de ces réflexions afin d'être intégrés le moment voulu au projet de PDU			réactionnelle du PDU
	La Région s'engagera dans le développement des points intermodaux uniquement si la capacité et la vitesse du système de correspondance offert sont compatibles avec les besoins et attentes des usagers du TER	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Rappelle que les travaux à entreprendre sur le domaine ferroviaire pour la mise en place d'un tram-train nécessitent la préexistence d'un véritable réseau de tramways compatible et pertinent avec le tram-train	Région	Oui	A préciser dans le chapitre expliquant le schéma multimodal et dans la fiche action 14
	La mise en place d'un syndicat mixte type SRU nécessite préalablement des études, les fiches actions traitant de ce sujet devant être plus nuancées	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la mise en place d'une structure réunissant les 3 AOT est citée à 2 reprises dans le PDU.
	Rappelle que si le PDU prend en compte le PRQA, il devra intégrer les orientations du SRCAE, qui devraient intégrer la révision à la hausse des contraintes européennes concernant les normes de mesures de particules	Région / Etat		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : schéma de compatibilité des différents plans et programmes figurant au PDU
	Demande que l'évaluation environnementale du PDU intègre le projet du lac de Lamartine sur Roques, le projet de Pirac sur Tournefeuille, le projet de confluence Ariège Garonne, la démarche en cours de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique prévu fin 2012	SMTC	Oui	La réserve naturelle de Lamartine et la future réserve naturelle Confluence Garonne-Ariège sont citées dans la partie État initial (volet 2). La partie Evaluation environnementale (volet 4) liste plusieurs périmètres qui ont été examinés comme devant être touchés ou non par les projets du PDU : Natura 2000, Arrêtés de protection de biotope, ZICO, ZNIEFF 1ère et 2ème génération, ainsi que les espaces agricoles et naturels protégés par le SCoT. On retrouve les secteurs cités par la Région principalement dans cette dernière catégorie, qui ne détaille pas tous les sites.

				La démarche "Schéma Régional de Cohérence Écologique" n'est pas citée : bien que programmée a priori, elle n'avait toujours pas démarré quand le dossier a été bouclé (réunion de lancement : 22 avril 2011).
	Dans l'Observatoire du PDU, évaluer l'indicateur : développer des transports limitant la fragmentation des espaces	SMTC	Non	Indicateur difficile à recueillir
	Fiches actions 6 et 7 : regrette que les remarques formulées sur le projet de SCoT n'est pas été prises en compte	SMEAT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le SMEAT a transmis l'avis formulé par la Région sur le SCoT qui ne porte pas sur les fiches actions 6 et 7 du PDU et le SMEAT a formulé un avis favorable sur le contenu des fiches actions 6 et 7
	Fiche action 11 : date de réalisation de l'exploitation à 52 m de la ligne A compatible avec le projet LGV	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le PDU précise que la mise à 52 m de la ligne A doit se faire dans le cadre de l'arrivée de la LGV
	Fiche action 11 : demande à être associé au PLB qui de part sa connexion au réseau ferroviaire TER offre un renforcement de l'intermodalité	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la Région est associée aux études PLB
	Fiche action 12 : demande de préciser le niveau de service des lignes structurantes et du réseau BHNS	SMTC	Oui	Compléter la fiche 12 avec un chapitre sur les niveaux de service + ajout d'une carte
	Fiche action 14 : propose une reformulation d'une partie de la fiche et demande de revoir la cartographie associée en conséquence. Rappelle en outre qu'il n'existe pas de projet de création de nouvelles haltes à Roques et Pinsaguel et que la Région ne sera pilote que des actions inscrites à son propre programme	Région	Oui	Fiche action 14 : prendre la reformulation d'une partie de la fiche proposée dans l'avis de la Région et reprendre la cartographie associée en conséquence. Fiche action 14 : suppression sur la carte de la gare de Belberaud.
	Fiche action 18 : précise que 12 gares seront mises aux normes de l'accessibilité sur le PDU	SMTC	Oui	Précision à faire à l'annexe Accessibilité et non à la fiche action 18 qui ne traite que du SDA Tisséo
	Fiche action 21 : propose une reformulation sur le développement de la gamme tarifaire intermodale	AOT	Non	Reformulation moins ambitieuse que le contenu actuelle de la fiche

	Fiche action 23 : rappelle l'expérimentation sur plusieurs gares et haltes du système de stationnement vélo	Région	Non	Hors sujet par rapport au contenu de la fiche
	Fiche action 29 : précise que les Gares de Saint-Jory, Portet, Pins Justaret ont fait l'objet d'une réorganisation du stationnement	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : déjà indiqué dans la cartographie de la fiche 14
	Fiches actions 36 et 37 : la Région accompagnera ces actions	EPCI et transporteurs		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : déjà indiqué dans les fiches actions considérées
	Fiche action 41 : rappelle que le développement des points d'échanges se fera en fonction des possibilités techniques et des priorités régionales	AOT	Oui	A préciser au calendrier de la fiche action 41 sous réserve d'avoir les renseignements précis
	Fiche action 42 : rappelle que la Région a créée en 2006 la première Centrale d'Information Multimodale Régionale en France, qui vient en complément de la CIMM	AOT	Oui	Peut être précisé au Chapitre 1 Démarche de révision du PDU
<b>Département de la Haute-Garonne</b>	Préciser dans une action spécifique les modalités de maîtrise des coûts d'exploitation du réseau urbain, qui conditionne la capacité d'investissement à terme du SMTC en sa qualité d'AOTU, notamment sur la base d'un tableau de bord qui permettrait le suivi d'indicateurs chiffrés tels que les kilomètres produits, les voyageurs transportés et les coûts d'exploitation par mode, ainsi que les évolutions de ces coûts lors de réalisation d'un nouveau TCSP	SMTC		Pas de fiche action spécifique, mais suivi des coûts d'investissement et d'exploitation dans les outils de suivi du PDU : Observatoire du PDU et Compte Déplacements
	Préciser dans le projet de prolongement de la ligne B à Labège que le bus en site propre peut à terme devenir un métro dès lors que les conditions économiques le permettront et que sa date de réalisation fera l'objet d'une décision lors de la revoyure prévue par la convention de financement du PDU	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Prendre en compte lors de la création des nouveaux TCSP le transfert sur le reste de voirie des parts de trafics qui ne feront pas l'objet d'un report modal	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Poursuivre le projet de support unique de paiement Pastel en développant une tarification combinée sur les réseaux urbains, interurbain et ferroviaire qui soit lisible et attractive pour l'utilisateur	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : objectif de la fiche 21
	Elaborer un outil d'information multimodale destiné au grand public dans le cadre d'un projet unique de diffusion qui garantisse aux usagers sa simplicité, sa clarté et son accessibilité	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : objectif de la fiche action 42
	Inscrire explicitement dans les fonctionnalités générales des bus en site propre leur usage partagé avec les réseaux d'autocars départementaux	SMTC	Oui	A préciser aux fiches actions 9 et 10

	Prévoir d'étudier l'usage éventuel des plateformes de tramway par les autocars départementaux	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cet usage sera étudié dans le cadre des études de faisabilité des projets de tramway
<b>Aucamville</b>	Prend acte des actions prévus pour le secteur Nord ainsi que leur calendrier : BUN « programmations TCSP 2015 » ; RD 820 « orientations TCSP 2020 » ; constitution d'un réseau de lignes bus structurantes à haut niveau de service circulant sur les axes TCSP 2015/2020 ; renforcement de la connexion réseau ferroviaire / réseau urbain avec études pour la mise à 4 voies du tronçon Matabiau Saint-Jory dans le cadre des études de liaison LGV Toulouse-Paris	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Réaffirme que ces actions devraient être des actions prioritaires pour résorber le retard pris dans le secteur Nord et favoriser l'accueil de populations nouvelles telles que prévu dans le PLH			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Considère que la création de la ligne LGV Paris-Toulouse et les études en cours pour la mise à 4 voies du tronçon Matabiau Saint-Jory doit permettre une meilleure connexion entre les réseaux urbains et ferroviaires par le développement de la gare de Lacourtenourt et favoriser sur le secteur la création d'un pôle intermodal	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Souhaite que le franchissement de la Garonne en prolongement du boulevard Salvador Allendé soit intégré au PDU dans les fiches actions 32 et 33, cette liaison devant contribuer à une désaturation du périphérique tout en favorisant l'accessibilité des grands pôles et équipements métropolitains, ainsi que de satisfaire au trafic du transit de part et d'autre de la Garonne.	CUGT		Saisir le Grand Toulouse sur la programmation de ce franchissement, non inscrit au PDU
<b>Auzeville-Tolosane</b>	Forte incertitude quant à la capacité du projet à atteindre les objectifs de parts modales affichées et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction des GES.	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet en retrait par rapport à celui arrêté le 10 juillet 2009	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet qui n'est pas susceptible de rattraper le retard de la grande agglomération toulousaine en matière de transports en commun par rapport aux autres agglomérations de taille similaire	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet qui ne répond pas aux besoins et attentes de l'ensemble du territoire du SMTC	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Considérations financières devant être revues avec l'augmentation	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification

	du VT à 2% à compter du 01/01/2011 entraînant une augmentation de 20 millions / an en année pleine			réactionnelle du PDU
<b>Auzielle</b>	Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31	Sous condition	Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Demande la transmission intégrale de l'évaluation environnementale du PDU	SMTC	Oui	Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU – envoi fait mi avril 2011
<b>Ayguesvives</b>	Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Balma</b>	Prévoir et financer de façon prioritaire, à horizon 2015, la création de la LUBE dans sa partie Nord en connexion à l'A 68 au sud du péage, afin de contribuer à la desserte de la ZAC de Balma-Gramont, de modérer la saturation sur la RD 112, de lever les dysfonctionnements liés à la congestion de l'échangeur de la Roseraie	CUGT		Saisir le Grand Toulouse sur la programmation de cette infrastructure, non inscrit au PDU
	La desserte, à horizon 2013, du quartier Vidailhan de la ZAC de Balma-Gramont en TC de type BHNS pour assurer un lien efficace avec le métro et la ville	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le TCSP secteur Est passe en frange Est de la ZAC Vidailhan et des modifications du réseau bus sont étudiées pour desservir les différents quartiers de la ZAC, avec un réseau bus connecté au métro au pôles d'échanges de Balma-Gramont.
	La requalification de la RD 112, à savoir l'élargissement et	CG 31		Saisir le CG 31

	sécurisation de la voie conformément aux recommandations émises suite à l'enquête publique liée à la première révision simplifiée du PLU de la commune de Balma approuvée le 22 mai 2008, révision qui avait pour objet principal l'intégration du projet de ZAC communautaire de Gramont			
<b>Baziège</b>	Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichées et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction des GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapport aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le réseau Tisséo est le troisième réseau national en terme de fréquentation, et la part modale VP est en diminution depuis 2004.
	Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTC, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet-Labège-St Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge	SMTC	Sous condition	Pas de développement programmé de TAD. Etude en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
<b>Belberaud</b>	Inscription de la réalisation du prolongement de la ligne B en mode métro au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet-Labège-Saint Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et

	avec le développement du territoire			voir les modalités de stop à Montgiscard
	Inscription du prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud présentant un intérêt de contournement pour le secteur	CG 31		Saisir le CG 31 sur la programmation de cette infrastructure, non inscrit au PDU
<b>Belbèze-de-Lauragais</b>	Le TAD est peu développé dans les coteaux Sud du Sicoval et laisse des communes en dehors de toute solution TC ou équivalent	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	L'extension de la ligne B n'est pas définitivement retenue	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	L'implantation de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse n'est pas programmée	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Blagnac</b>	Le calendrier d'aménagement du Parc des Expositions doit coïncider avec la mise en place de sa desserte par la ligne de tramway et le prolongement de la voie départementale	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : calendrier de prolongement du T1 dans le cadre de celui de la programmation du PeX. Pour la voirie, indication de l'horizon 2020 donnée par le CG 31
	Les échéances d'intervention à court et long terme pour l'ensemble des échangeurs de la RD 902 doivent être précisées, avec un affichage des coûts au même titre que les autres opérations	CG 31		Saisir le CG 31 sur la programmation de ces aménagements
	L'accès Nord à la zone aéroportuaire doit figurer au PDU		Non	Pas de projet porté à la connaissance du SMTC par les gestionnaires de voiries pour accès Nord à l'aéroport
	La desserte de soirée en rabattement sur les pôles d'échanges tramway doit être améliorée	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les dessertes de soirée sont à l'étude et le PDU ne rentre pas dans le détail du réseau bus classique ou de soirée.
	Les deux pôles d'échanges Aéroport et Garossos doivent bénéficier de services de gardiennage et de location vélo humanisée, afin de renforcer l'intermodalité sur ces lieux	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la fiche action 41 prévoit des services de location et de gardiennage vélo aux pôles d'échanges dont Garossos
<b>Castanet-Tolosan</b>	Les projets d'organisation des déplacements pour le secteur Sud-Est et de desserte de ses pôles d'intérêt manquent de volonté et de			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	moyens au regard des besoins actuels, et de cohérence avec les perspectives et contraintes de développement contenus dans le projet de SCoT			
	Les zones d'activités existantes et en développement autour de Labège-Innopole, et l'extension de la Ville Intense sur les communes de Auzeville, Castanet, Péchabou et Escalquens nécessitent la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de TC si l'on souhaite réellement limiter l'usage de la voiture			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence du prolongement de la ligne B et la remise à l'horizon 2030 du TCSP Castanet / St-Orens	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
<b>Colomiers</b>	Poursuivre la ligne C jusqu'à l'arrêt du Lycée International	Région		Saisir la Région
	Etudier un cadencement jusqu'au Lycée International avec une gare et au-delà jusqu'à Pibrac et Brax	Région		Saisir la Région, mais cadencement demandé par le PDU
	Créer un cadencement de la desserte de la halte des Ramassiers par la ligne C équivalant à celui de la gare de Colomiers	Région		Saisir la Région
	Prolonger la ligne 64 jusqu'à Pibrac	SMTC	Non	Déjà étudié, ligne longue, desserte de Pibrac par ligne TER et ligne 32.
	Lancer une étude spécifique sur l'opportunité et l'ampleur de la demande de développer une offre TC élargie aux heures de soir et début de nuit pour relier Colomiers à Toulouse	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : réflexion en cours
	Prioriser la desserte en Tram du quartier des Ramassiers, en passant par Airbus et en assurant la connexion avec la ligne de tramway T1 et PTCG ; de manière transitoire prévoir cette ligne en bus en site propre	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : TCSP des Ramassiers programmé au PDU horizon 2015, infra compatible pour évolution tram si besoin
	De manière générale et permanente, assurer le traitement optimal des pôles multimodaux et la priorisation du développement des modes doux	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu au PDU fiche action 41
<b>Cornebarrieu</b>	Que les lignes de bus qui irriguent le territoire de la commune desservent la ZAC Monges Croix du Sud au fur et à mesure de son urbanisation	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le réseau est adapté aux évolutions urbaines
	Que le TAD 118 soit renforcé aux heures de pointe	SMTC	Non	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	Qu'une ligne structurante soit mise en œuvre entre le terminus de la ligne T1 et les communes de Mondonville, Aussonne et Cornebarrieu, avec une fréquence de 10 minutes, le long de la RN	SMTC	Non	Pas de ligne structurante sur ce territoire. Surcapacitaire par rapport au volume de déplacements, sur un

	224			territoire desservi en heure de pointe par du bus et en heure creuse par du TAD
	Que le contrat d'axe 20 soit initialisé dans le cadre de l'urbanisation des secteurs de Barquil et de Faudoas	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : étude préalable en cours sous MO du Grand Toulouse
	Que la programmation des itinéraires cyclables soit priorisée, avec un calendrier de réalisation	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : programmation et calendrier de la compétence du Grand Toulouse, le PDU ne pouvant préciser sur 10 ans la programmation du réseau cyclable d'agglomération.
<b>Cugnaux</b>	Inscription du projet de TCSP du BCSM aux orientations TCSP 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription du projet de TCSP VCSM / gare de Portet sur Garonne aux orientations TCSP 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Présentation des résultats de modélisation montrant que les objectifs recherchés sont atteints par les opérations proposées	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les objectifs de parts modales affichés dans le PDU sont ceux résultants de la modélisation
<b>Donneville</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Drémil-Lafage</b>	Maintien du TAD 106 et la création d'arrêts supplémentaires en cas de nécessité	SMTC	Non	Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : il n'est pas prévu de ne pas maintenir le TAD 106, par contre il n'est pas prévu non plus de faire des arrêts supplémentaires
<b>Escalquens</b>	Rappelle l'incertitude sur la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction de GES			
	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription de la prolongation de la RD 916 assurant un contournement de la commune	CG 31		Saisir le CG 31
	Inscription du TCSP Labège-Escalquens dès 2014	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
<b>Espanes</b>	Pas de programmation de TAD pour desservir la commune	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	Pas de programmation de liaison TC en rabattement vers la gare de Venerque-Le Vernet	SMTC	Non	Pas programmé. Gare de Venerque hors PTU, PDU et SCoT.
	Pas de programmation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
<b>Fenouillet</b>	La commune réaffirme la nécessité pour le secteur d'une transversalité qui demeure un axe fort des projets communaux, à travers l'étude de l'entrée de ville, de requalification de la RD 820 et de l'extension du pôle commercial			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La commune défend le développement d'une liaison Est-Ouest qui complétera l'offre des TC et la pratique des modes doux.			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la ligne 35 assure déjà cette fonction
<b>Flourens</b>	Soulève la question du financement dans un contexte de forte contrainte budgétaire associé à la crise économique et à la nécessité de choisir les modes de transports les plus adaptés pour desservir les territoires.			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Considère que pour la desserte des territoires des communes de la deuxième couronne, les modes alternatifs aux bus doivent être maintenus et développés afin de bien irriguer ces territoires			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Fonsorbes</b>	Prioriser les projets en fonction de ce qui avait été prévu dans le premier PDU 2001 et en tenant compte du développement urbain	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les projets d'infrastructures sont « priorités » sur la base d'une programmation / orientations pour les TC et des

				calendriers fournis par les gestionnaires de voiries pour le volet routier
	Elaborer un contrat d'axe dans la continuité du contrat d'axe17 jusqu'à Saint-Lys	SMEAT	Non	Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : relève du SCoT
	Prévoir un P+R à l'extrémité du périmètre du SMTC, au-delà de la ville intense, pour assurer une continuité entre la voiture et les transports en commun	SMTC	Oui	A préciser dans les fiches actions des TCSP et de la politique globale de stationnement
	Dimensionner le P+R de la Geyre en tenant compte de l'évolution démographique des communes	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le dimensionnement du P+R se fera dans le cadre des études de faisabilité
	Signale la nécessité de reprendre certaines cartes du PDU, la commune de Fonsorbes parfois à l'extérieur du périmètre PDU	SMTC	Oui	Erreur matérielle à corriger
<b>Fourquevaux</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VALI au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Augmentation de la fréquence des TAD	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	Augmentation de la fréquence des TER entre Baziège et Toulouse	Région		Saisir la Région
	Pas de programmation de liaison TC en rabattement vers la gare de Venerque-Le Vernet	SMTC	Non	Pas programmé. Gare de Venerque hors PTU, PDU et SCoT
	Pas de programmation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
<b>Goyrans</b>	Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction des GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification

	rattraper le retard en matière de transport en commun par rapport aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture			réactionnelle du PDU
	Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTC, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Issus</b>	Pas de programmation de TAD pour desservir la commune	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	Pas de programmation de liaison TC en rabattement vers la gare de Venerque-Le Vernet	SMTC	Non	Pas programmé. Gare de Venerque hors PTU, PDU et SCoT
	Pas de programmation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
<b>Labastide Beauvoir</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Labège</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Lacroix-Falgarde</b>	Maintien à minima du service TC en vigueur sur la commune	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Ouverture d'une desserte vers la gare de Pins-Justaret	SMTC	Non	Hors PTU
	Développement d'un réseau de liaisons cyclables entre la commune et le collège de Pins-Justaret et vers Toulouse par le chemin des Etroits	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

<b>Launaguet</b>	S'interroge sur les capacités de financement du SMTC et pose la question de la priorisation des TCSP et du mode de gouvernance	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Réaliser le BUN le plus rapidement possible, et faire que l'aménagement soit compatible avec un tramway	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Créer des lignes transversales permettant d'accéder aux grandes zones d'emplois	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Prévoir des P+R le long des TCSP	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Envisager un bouclage des lignes 26 et 61 avec un renforcement de l'offre	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU, sera pris en compte dans la restructuration liée au BUN
	Prend acte de la prise en compte de la suppression de l'itinéraire des coteaux prévu initialement le long de la Pitchounelle et de l'intégration du BUN dans le programme TCSP 2015	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Lauzerville</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Les Varennes</b>	Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction des GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapport aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTC, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>L'Union</b>	De préserver la possibilité d'un prolongement de la ligne B vers L'Union		Non	Ne figure ni au PDU, ni au SCoT
	D'engager les travaux du TCSP RD 888 avant 2016	SMTC	Non	Clause de revoyure en 2015

	De demander à la Région d'étudier la création d'une nouvelle halte ferroviaire entre Toulouse et Montrabé	Région		Saisir la Région sur cette possibilité
	De maintenir la voie des coteaux et la liaison RD 888 / A 68 tel que prévue au SDAU	Grand Toulouse	Non	Décision prise par le Grand Toulouse dans le cadre du projet BUN
	De trouver une autre localisation pour le pôle d'échanges prévu sur la commune	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le pôle d'échange indiqué sur la carte est repris des cartes du SCoT. Son positionnement se fera à terme en fonction du projet de TCSP RD 888 et de la connexion avec d'autres TC.
<b>Mervilla</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Montbrun-Lauragais</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
<b>Montgiscard</b>	Rappelle la forte incertitude quant à la capacité de ce projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'Environnement en terme de réduction des GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Affirme que ce PDU est en retrait : ce projet n'est pas en mesure de rattraper le retard en matière de transport en commun par rapport	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	aux autres agglomérations équivalentes et n'est pas en mesure de modifier la part modale de la voiture			
	Estime que le projet ne répond ni aux besoins ni aux attentes de l'ensemble du territoire du SMTC, considérant que l'augmentation du VT à 2% procure 20 millions d'euros supplémentaires par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Faiblesse du dispositif lié à l'utilisation et au développement des transports ferroviaires et des gares, alors même que le quartier de Matabiau en pleine mutation aurait permis une réflexion sur la création d'un hub multimodal ; que ce mode de transport ferroviaire permet les liaisons transversales et aurait sans doute permis un allègement significatif des périphériques notamment aux heures de pointe	AOT EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence d'une réflexion globale entre dispositif lié aux heures de pointe et dispositif régulier journalier	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence de la prise en compte de l'utilisation des nouveaux types de véhicules électriques qui à échéance de 10 ans constitueront une part importante du parc			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Montlaur</b>	Tropisme excessif du TCSP sur les autres modes qui ont pourtant un impact bien meilleur en terme d'usage de la population			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence d'extension de la ligne B du métro, obérant une interface multimodale efficace en terme de réduction d'usage des véhicules et d'irrigation de la zone sud-est	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Faiblesse du dispositif lié à l'utilisation et au développement des transports ferroviaires et des gares, alors même que le quartier de Matabiau en pleine mutation aurait permis une réflexion sur la création d'un hub multimodal ; que ce mode de transport ferroviaire permet les liaisons transversales et aurait sans doute permis un allègement significatif des périphériques notamment aux heures de pointe	AOT EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence d'une réflexion globale entre dispositif lié aux heures de pointe et dispositif régulier journalier	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Absence de la prise en compte de l'utilisation des nouveaux types de véhicules électriques qui à échéance de 10 ans constitueront une part importante du parc			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Montrabé</b>	Demande de reprise du projet LUBE en vue d'une programmation de réalisation	Grand Toulouse		Saisir le Grand Toulouse sur la programmation de la LUBE
	Demande une sécurisation de la RD 112	CG 31		Saisir le CG 31 sur cette demande de sécurisation

	Faire apparaître le projet de l'itinéraire piéton / cycle depuis Gramont jusqu'aux communes de Montrabé et Beaupty	Grand Toulouse		Le projet est cohérent avec les dispositions prévues par le projet de révision du PDU
	Demande d'un aménagement de sécurité sur les voies communales permettant d'accéder à la gare, dans l'optique d'une augmentation des capacités de stationnement.	Grand Toulouse		Saisir le Grand Toulouse
<b>Muret</b>	Réaffirme l'importance de la suppression du PN 19	RFF		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu au PDU fiche action 2
	Demande une suppression ou un assouplissement de la clause limitant l'ouverture à hauteur de 20% de l'urbanisation dans un territoire d'extension.	SMEAT	Sous condition	Décision ne relevant pas du PDU mais du SCoT
<b>Noeilles</b>	Juge le PDU trop peu ambitieux par rapport à la démographie actuelle dans l'agglomération toulousaine et sa banlieue	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Pechbusque</b>	Indique que le classement de la commune en ville intense dans le schéma de la page 64 est une erreur et doit être rectifiée			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le schéma ne délimite pas les communes et une encoche existe à hauteur de la commune
	Demande que le projet PLB soit conçu sous forme de métro	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
<b>Pibrac</b>	Assurer une bonne qualité de service – respect des horaires	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Arrivée de la ligne C à Pibrac et son cadencement au ¼ d'heure	Région		Saisir la Région, mais le PDU porte dans ses actions le cadencement des lignes ferroviaires internes au périmètre de révision.
	Etude d'une halte supplémentaire entre Pibrac et Brax pour répondre au développement de nouveaux quartiers et donner une alternative aux usagers de la Vallée de la Save sur l'axe de la Rd 24	Région		Saisir la Région
	Extension et création de parkings près de la gare	Région		Saisir la Région
	Simplification incitative des titres de transport en développant le ticket unique	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU, fait partie du programme d'action
	Mise au point de produits tarifaires combinés et/ou spécifiques selon les typologies d'usagers	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU, fait partie du programme d'action

	Prolongement de la ligne 64 de Colomiers vers Pibrac	SMTC	Non	Déjà étudié, ligne longue, desserte de Pibrac par ligne TER et ligne 32.
	Cadencement de la navette 32	SMTC	Non	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	TAD sur la commune	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
	Diminution du trafic dans le centre-ville en mettant en place un évitement de Pibrac une liaison RD 24d / RD 65	CG 31		Saisir le CG 31 sur cette déviation
	Donner la place aux vélos et promouvoir l'usage du vélo	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Entretien et extension du réseau cyclable en résorbant les discontinuités	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Vélocation sur les gares et en centre-ville	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cohérent par rapport aux orientations/ objectifs du PDU et à la délibération du Grand Toulouse en ce qui concerne l'axe « développement de services vélo »
<b>Pinsaguel</b>	S'associe à l'avis formulé par la Communauté d'Agglomération du Muretain			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Approuve les principes généraux développés par le projet de PDU			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Insiste sur la nécessité de prévoir le raccordement du TCSP de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain	SMTC	Oui	A préciser dans la fiche action 9 et dans la carte
	Mis en œuvre à horizon de réalisation du TCSP Oncopôle / gare de Portet-sur-Garonne d'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : à étudier par le SMTC
<b>Plaisance-du-Touch</b>	Nécessité d'aménager la RD 50 dans la traversée des communes de Plaisance-du-Touch et Tournefeuille plus mise en œuvre d'une liaison via la RD 50 vers la VCSM	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : programmation de l'aménagement de la RD 50 et ligne transversale prévue dans le cadre du projet de TCSP de la VCSM
	Rappelle l'inscription au PLU de Plaisance-du-Touch d'un emplacement réservé pour le développement d'un TCSP entre	Commune		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	Colomiers – Ménude/RD 924 – Portet sur Garonne			
	Souligne les objectifs de densité affichés de 50 habitants/ha là où ils sont inférieurs pour d'autres agglomérations	SMEAT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Note que le PDU prévoit un BHNS pour la commune alors que les études précédentes avaient laissé envisager un tram	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Pompertuzat</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Portet-sur-Garonne</b>	Raccordement du TCSP de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain (ligne B Empalot ou ligne Garonne)	SMTC	Oui	A préciser dans la fiche action 9 et dans la carte
	Prolongement du TCSP Toulouse-Tournefeuille-Plaisance vers Saint-Lys via Fonsorbes, dans les meilleurs délais	SMTC	Non	Pas de programmation de ce type
	Mise en œuvre d'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches, au même horizon que celui du TCSP Oncopôle / gare de Portet, soit 2015	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : à étudier par le SMTC
<b>Pouze</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode VAL au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Mise en place de TAD zonaux raccordés au terminus du métro le plus proche sans rupture de charge	SMTC	Sous condition	Pas programmé. Réflexion en cours sur les conditions d'exploitation et de coût de ce type de service.
<b>Ramonville-Sainte-Agne</b>	Améliorer le fonctionnement du TCSP RD 813, en apportant des solutions aux dysfonctionnements sources d'insécurité pour les piétons et les élèves du Collège Malraux près de la station Marnac	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU, mais demande à considérer
	Créer un véritable pôle d'échanges multimodal à Ramonville : étudier une extension du P+R de Ramonville avec un silo de grande	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le pôle

	capacité permettant un doublement du nombre de place de stationnement au P+R, matérialisation des déplacements piétons sur le pôle, aménagement d'un stationnement vélo			d'échange de Ramonville est identifié au PDU, fiche action 41.
	Rechercher dans le cadre du PLB la desserte du plus grand nombre d'utilisateurs (desserte des zones d'emplois et des équipements culturels du secteur) et s'assurer d'un minimum de densité dans sa zone d'influence, avec mise en place d'un Contrat d'Axe	SMEAT / Commune		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Rebigue</b>	Inscription de la réalisation de la ligne B en mode val au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Inscription du TCSP Castanet / Labège / St-Orens aux orientations 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription dans la programmation 2015 de la mise en œuvre de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
<b>Roques-sur-Garonne</b>	Partage les grandes orientations du projet, qui intègrent les dispositions du SCoT, dont le réseau TC structurant et maillé organisé autour de pôles d'échanges et comprenant une rocade et des transversales			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Relève que la croissance démographique est particulièrement élevée dans le secteur Sud-Ouest, et que les déplacements sont en forte hausse en périphérie, avec un recours à l'usage de la voiture plus important pour les habitants de la périphérie			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Félicite la prise en compte de la demande de création d'une nouvelle gare à Roques			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Conteste la suppression dans la programmation des TCSP du TCSP du Boulevard urbain de Saint-Martory	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Souhaite que le PDU puisse prévoir une étude sur l'opportunité de prolonger le TCSP reliant Toulouse à Portet vers Muret, et englobant la desserte de la zone commerciale de Roques	SMTC	Oui	A inscrire en tant qu'étude dans la fiche action 9
	Demande également dans la fiche action 14 de préciser les délais et moyens de réalisation des études d'opportunité du Tram-Train	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : ces études d'opportunité ont déjà été menées
	Demande la réintégration de la liste et du schéma directeur des axes identifiés comme prioritaires et d'y maintenir les lignes 57 et 58	SMTC	Oui	La fiche action 12 sera illustrée d'une cartographie indiquant le réseau structurant métropolitain
<b>Saint-Lys</b>	Demande de prise en compte d'une connexion de la commune au	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification

	projet de TCSP prévu jusqu'à Plaisance-du-Touch dès 2015, soit par des investissements en conséquence, soit par le réseau Arc en Ciel			réactionnelle du PDU : une restructuration sera associée au projet de TCSP, sous réserve que Saint-Lys fasse partie du PTU via son EPCI de rattachement
<b>Saint-Orens de Gameville</b>	Mise en circulation sur la RD 2 d'un tramway ou d'un BHNS reliant le Lycée de St-Orens au centre-ville de Toulouse (Palais de Justice ou Grand-Rond) sans rupture de charge	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : ce projet est inscrit aux orientations TCSP 2020
	Constitution d'un pôle d'échange sur la RD 2 au droit de la LMSE	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la LMSE intègre ce pôle d'échange
	Mise en œuvre d'une étude pour la création d'un nouveau boulevard urbain multimodal en concordance avec le développement de nouveaux pixels d'urbanisation (horizon 2030) illustré par le projet de ZAD de l'Albige	Grand Toulouse		Saisir le Grand Toulouse sur la programmation de cette voirie
	Réalisation de la liaison RD 2 / RD 16 avant 2014 en garantissant que l'aménagement puisse évoluer vers un boulevard urbain multimodal priorisant la circulation des TC entre le Lycée de St-Orens et Labège-Innople	CG 31		Saisir le CG 31 mais avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : Inscrit au PDU en boulevard urbain multimodal mais programmation horizon 2020
<b>Toulouse</b>	La programmation 2015 et 2020 de plusieurs TCSP à haut niveau de service, afin de poursuivre le développement des réseaux tram et bus, pour un investissement moyen de 160 à 180 M€ par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Une nouvelle phase de programmation sera examinée en 2015, portant sur les opérations majeures dont l'exploitation à 52 m de la ligne A et la future ligne Canal, en interface avec le projet urbain Matabiau et l'arrivée de la LGV, et l'évolution du TCSP évolutif Ramonville / Labège en métro, dans le prolongement de la ligne B et avec la mise en œuvre du contrat d'axe prescrit au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	L'engagement de la démarche visant à définir et réaliser les opérations de requalification des espaces publics du centre-ville entraîne la mise en place de modes opératoires qui s'appliqueront aux transports en commun. Cette démarche de requalification vise un meilleur partage de l'espace public au profit des modes alternatifs à la voiture et s'inscrit donc en cohérence avec les objectifs de révision du PDU.	SMTC	Oui	Préciser au chapitre C « Répondre aux enjeux de desserte en transports en commun des territoires » que le schéma de développement des TCSP doit présenter des possibilités d'adaptation en fonction de l'avancement des réflexions concernant le réseau structurant et le maillage des TCSP

	Il conviendrait de considérer le schéma de développement des TCSP comme un schéma de principe, permettant ainsi d'envisager toutes possibilités d'adaptation en fonction des réflexions en cours ou à venir. Le document final du PDU précisera les principes d'itinéraires du réseau structurant au sein du centre-ville élargi en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement lié à la démarche de requalification des espaces publics.	SMTC	Oui	Fiche action 12 : ajouter un schéma précisant les principes d'itinéraires du réseau structurant au sein du centre-ville élargi en cohérence avec le schéma de développement des TCSP.
	L'objectif d'une tarification unique doit être poursuivi à travers une réflexion et une coordination accrue entre autorités organisatrice.			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Tournefeuille</b>	Souligne l'importance de la réalisation du boulevard Eisenhower en 2X2 voies comme prévu au SCoT	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le traitement de l'avenue Eisenhower est inscrit au PDU, étude en cours par le Grand Toulouse
	Demande un aménagement de la RD 50 – avenue du marquisat et chemin Ramelet-Moundi en TCSP avec priorité aux transports publics	Grand Toulouse / SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : Projet de ligne structurante 67 qui nécessitera des aménagements favorisant sa vitesse commerciale et son attractivité
	Sollicite la poursuite en traitement multimodal du boulevard urbain Ouest dans sa partie Nord, entre la RD 632 et la RN 124, comme réseau structurant et de maillage, comme cela figure au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine	CG 31	Non	Pas de programmation CG 31 à l'horizon 2020 et pas de remarque du CG 31 sur ce projet dans le PDU
<b>Vigoulet-Auzil</b>	Nécessité de réaliser le prolongement de la ligne B au plus tard en 2020	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	Rabattement des TCSP irriguant le territoire vers le terminus du métro à la Cadène, avec programmation concomitante au prolongement de la ligne B : cela nécessite la création de la liaison transversale Castanet / Labège / St-Orens	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud préférable au doublement de la RD 916	CG 31		Saisir le CG 31
	Amélioration de la desserte des zones les moins denses du secteur sud-est	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la réflexion est engagée sur l'optimisation des dessertes TAD
	Les TAD rencontrent un succès indéniable, mais le coût élevé d'exploitation doit entraîner une réflexion spécifique pour desservir	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la réflexion est

	les habitants du secteur sud-est aujourd'hui peu utilisateurs des TC			engagée
	Création de la ligne Express entre le Sud du territoire du Sicoval et Toulouse en lien avec le développement du territoire	CG 31		Saisir le CG31 qui organise la ligne express HOP Nailloux Ramonville et voir les modalités de stop à Montgiscard
	Création d'une gare multimodale à Labège, répondant aux fonctionnalités identifiées par RFF pour la halte sud-est de la liaison LGV Toulouse – Narbonne	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cette gare est prévue dans les propositions du PDU, fiche action 14
	Prévoir une diminution des GES comme cela est prévu dans le cadre du Plan Climat	EE du PDU		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : relève de l'EE
<b>Villeneuve-Tolosane</b>	Inscription du projet de TCSP du BCSM aux orientations TCSP 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Inscription du projet de TCSP VCSM / gare de Portet sur Garonne aux orientations TCSP 2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure en 2015
	Présentation des résultats de modélisation montrant que les objectifs recherchés sont atteints par les opérations proposées	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les objectifs de parts modales affichés dans le PDU sont ceux résultants de la modélisation
	Regrette que le projet de révision ne fasse pas apparaître les lignes concernées par des aménagements car cela donnait plus de lisibilité aux territoires quant aux perspectives d'amélioration de leur desserte	SMTC	Oui	La fiche action 12 sera illustrée d'une cartographie indiquant le réseau structurant métropolitain
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse</b>	Adhésion à l'orientation donnée au mode de transport BHNS permettant une diminution des investissements tout en assurant le maintien de la couverture du territoire et en maintenant la possibilité d'une évolution vers un infrastructure plus lourde de type tramway	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Infrastructures routières programmées effectivement réalisées en 2020	Gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Une meilleure coordination entre AOT pour la programmation et la réalisation des infrastructures de transports, sur un périmètre plus large que le PTU et s'étendant à l'aire urbaine	AOT		Saisir la Région et le CG 31 sur les modalités de concertation AOT, à une échelle « Aire Urbaine »
	L'engagement d'une réflexion approfondie afin de planifier l'adaptation des infrastructures ferroviaires et anticiper le prolongement de la LGV vers les métropoles de l'arc méditerranéen	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Association de Défense du Quartier de</b>	Une augmentation de l'offre métro est souhaitée : nouvelle ligne pour desservir Ponts-Jumeaux / Pont des Demoiselles / Cité de l'Hers ; prolongement ligne A à l'Ouest vers Tournefeuille et Cugnaux en	SMTC	Non	Pas de programmation d'autres lignes de métro, les zones à desservir citées faisant l'objet de projets de TSCP de

<b>Lardenne</b>	aérien			surface programmés à l'horizon 2015.
	Demande une augmentation des cadencements des lignes de bus et la création de lignes transversales, une généralisation de TAD dans les quartiers et commune de banlieue en rabattement sur le métro	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Demande une ligne express tram en site propre reliant les principaux pôles d'emploi de l'agglomération et le développement des tram-trains	SMTC	Non	Pas de programmation de ce type : desserte des zones d'activités par des TCSP, zones d'emplois du cœur d'agglomération desservies par le réseau tram-BHNS
	Recommande le développement des pénétrantes ferrées avec parking relais	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le réseau ferroviaire est organisé en étoile, donc en pénétrante, et dispose de plusieurs parkings au niveau des gares et haltes ferroviaires.
	Demande l'amélioration des cadencements avec 10 m en HP et 15 m en HC	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : relève de l'adaptation de l'offre régulière du réseau
	Regrette l'absence de travaux de doublement de la ligne C pour la rendre plus performante et demande son prolongement jusqu'à Pibrac	Région		Saisir la Région sur l'amélioration et le prolongement de la ligne C
	Demande la création d'une ligne transversale pour desservir le projet Bordeblanche, le projet Ferro-Lébrès et suppléer à la ligne 67 chemin Ramelet Moundi	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : relève de l'adaptation de l'offre régulière du réseau
	Dans le cadre des PDE, considère que le covoiturage est insuffisant et qu'il faut inciter les entreprises à s'impliquer davantage	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : 100 PDE existent à ce jour et 44 entreprises adhèrent au covoiture. Le PDU propose d'en poursuivre le développement
	Propose de développer des BHNS et de desservir prioritairement les pôles d'emplois, avec des stations structurées et équipées de P+R	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu au PDU
	Demande une inscription prioritaire de l'avenue Eisenhower en voie multimodale	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : l'avenue Eisenhower est inscrit en voie multimodale

<b>Association Plaisance Environnement</b>	Ambitions insuffisantes en terme de réduction des polluants			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Recul de la part des investissements TC alors que le montant affecté au volet routier reste identique	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : pas de modification du volet routier qui résulte de la programmation 2020 des MO, sachant que le montant du volet routier est trois fois moindre que celui du volet TC
	Reste des précisions à apporter aux actions portant sur le stationnement, le transport de marchandises, la promotion des PDE	SMTC EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Manque l'assurance du contrôle et du suivi de la réalisation de ce plan	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La planification des opérations reste à préciser, avec une présentation des phasages entre certains projets	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : chaque fiche action contient un calendrier de réalisation
	Propose de réduire à 80 km la vitesse sur les grandes voiries d'agglomération	Gestionnaires de voiries		Saisir les gestionnaires de voiries à ce sujet
	Demande d'ajouter la définition d'un boulevard urbain multimodal		Oui	A faire au chapitre F Maitriser l'usage de la voiture et à la fiche action 32
	Si cette définition n'est pas ajoutée au document, demande de supprimer du volet routier du PDU le projet de VCSM		Non	Ajout de la définition d'un boulevard urbain multimodal
	Demande de programmer le TCSP Eisenhower en 2015 et non en 2020	Grand Toulouse		Saisir le Grand Toulouse
	Demande de retirer du volet routier le projet de RD 924, aucun projet de TCSP n'y étant associé	CG 31		Saisir le CG sur la programmation du RD 924
	Ajouter des règles d'urbanisme dans le PDU : interdiction d'augmenter l'urbanisme et de créer de nouveaux commerces de plus de 1000 m <sup>2</sup> à une distance de plus de 300 m d'une station TC ou à plus de 600 m d'une station métro ; interdiction aux entreprises de créer plus d'1 place de stationnement pour 4 salariés ; interdiction en zone urbaine d'allouer plus de la moitié de la largeur de la rue à la voiture ; instauration d'une priorité aux zones de rencontre ou de circulation apaisée dans tout projet de réhabilitation de quartiers de centre-ville	Communes et EPCI	Non	Le PDU n'a pas pour objectif de définir des règles d'urbanisme, applicables à toutes les communes d'une agglomération. Le SCoT peut pour sa part fixer certaines orientations / recommandations / prescriptions, qui se trouveront traduites en règles d'urbanisme dans les PLU. En outre, certaines règles d'urbanisme

				nécessitent en préalable d'être vérifiées quant à leur application et efficacité sur le terrain.
	Mieux formaliser dans la fiche action 14 la réflexion portant sur le tram-train, en particulier la liaison Portet-Colomiers via Francazal et la Ménude et que le principe de la sauvegarde des emprises nécessaires soit ajouté	Région	Non	Les études d'opportunité ont été réalisées par la Région, le PDU ne faisant que reprendre les conclusions de ces études.
	Demande la création d'une commission de coordination du réseau cyclable de la métropole, dotée de réels moyens, avec les objectifs suivants : définir et maintenir une carte du réseau cyclable primaire ; coordonner la réalisation des réseaux communaux en synergie avec le réseau primaire	CG 31 et EPCI		A saisir sur cette question
	Mieux formaliser dans la fiche action 29 un programme de développement des P+R et la stratégie d'évolution des tarifs dans les parcs de stationnement du centre-ville pour créer un effet dissuasif	EPCI	Oui	Préciser à la fiche action 29 les objectifs de développement des P+R (1000 pour le métro et 2000 pour le réseau Tram – BHNS – TCSP bus), la politique tarifaire étant déjà indiquée comme élément d'une politique globale de stationnement.
<b>Fédération Française des Motards en Colère</b>	Un manque de prise en compte des deux-roues motorisés dans les alternatifs à l'usage de la voiture	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les alternatives recherchées sont les TC et les modes doux, non des modes individuels de transports motorisés
	Une orientation forte des TCSP qui peut s'interpréter comme une forme de confiscation du domaine public pour les autres modes	SMTC	Non	Il s'agit d'une politique de rééquilibrage entre modes de l'espace public, en cherchant à redonner de l'espace aux TC et modes doux
	Une nécessité de prendre en compte les particularités de circulation des deux-roues motorisés (sécurité routière)	Gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la sécurité des déplacements est un des objectifs du PDU
	Une limitation de l'accès à l'espace publique : l'expérimentation éventuelle d'un péage urbain apparaît discriminatoire pour les usagers les moins fortunés	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : aucun projet dans le PDU de péage urbain
	Etendre aux deux-roues motorisés l'Observatoire des accidents			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : c'est déjà le cas

	Propose son aide pour une réflexion sur la mise en place d'aménagement TCSP adaptés à la circulation des deux-roues motorisés, et son avis sur le choix des mobiliers urbains retenus, tant pour les opérations de TCSP que de voiries			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : mais reste une proposition à considérer
	Développer des zones de stationnement deux-roues motorisés	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : mais reste une proposition à considérer
	Faciliter l'accès aux deux-roues motorisés à certaines portions de chaussées	Gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les deux-roues motorisés circulent selon les mêmes conditions que les autres véhicules individuels
<b>Covoituval</b>	Pour réussir, nécessite de remettre fondamentalement en cause la manière de concevoir la mobilité pour répondre aux engagements du Grenelle et tendre vers le facteur 4, mais engagement difficile sans explication des modifications profondes que devraient consentir les citoyens dans leur mode de vie			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	S'appuyer sur des outils pédagogiques pour conduire à ces changements de comportements			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Amplifier le volet communication et développer davantage le covoiturage, notamment dans les PDE ou les entreprises peuvent organiser des rencontres de salariés habitant les mêmes quartiers	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Permettre une mise en relation téléphonique pour chaque nouvel inscrit au système de covoiturage Tisséo	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Utiliser la troisième voie du périphérique pour les covoitureurs et les transports en commun, aux heures de pointe	Etat ASF		Saisir les gestionnaires de voiries
	Gratuité des péages autoroutiers pour les voitures de plus de trois personnes	Etat ASF		Saisir les gestionnaires de voiries
	Utiliser pour le développement du covoiturage les nouvelles technologies type iphone et web, et s'appuyer sur les réseaux sociaux	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Communauté d'Agglomération du Muretain</b>	Raccordement du TCSP de l'Oncopôle à un des modes lourds du réseau toulousain	SMTC	Oui	A préciser dans la fiche action 9 et dans la carte
	Prolongement du TCSP Toulouse-Tournefeuille-Plaisance vers Saint-Lys, dans les meilleurs délais	SMTC	Non	Pas de TCSP au PDU et au SCoT : Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : une restructuration sera associée au projet

				de TSCP, sous réserve que Saint-Lys fasse partie du PTU via son EPCI de rattachement
	Mise en œuvre d'une desserte performante de la zone d'activités Bordes Blanches, au même horizon que celui du TCSP Oncopôle / gare de Portet, soit 2015	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : à étudier par le SMTC
<b>Communauté d'Agglomération du Sicoval</b>	Forte incertitude quant à la capacité du projet à atteindre les objectifs de parts modales affichés et à satisfaire les exigences de la loi sur l'air et les préconisations du Grenelle de l'environnement en terme de réduction des GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet en retrait par rapport à celui arrêté le 10 juillet 2009	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet qui n'est pas susceptible de rattraper le retard de la grande agglomération toulousaine en matière de transports en commun par rapport aux autres agglomérations de taille similaire	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Projet qui ne répond pas aux besoins et attentes de l'ensemble du territoire du SMTC	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Considérations financières devant être revues avec l'augmentation du VT à 2% à compter du 01/01/2011 entraînant une augmentation de 20 millions / an en année pleine	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Le prolongement de la ligne B au plus tard pour 2020, en lien avec le projet de nouvelle gare multimodale sur l'axe ferroviaire Toulouse-Narbonne constituant son terminus	SMTC	Sous condition	Définition d'un plan de financement permettant d'anticiper la clause de revoyure 2015
	La réalisation du TCSP Castanet / Saint-Orens avec un horizon compatible à la réalisation de l'éco-quartier Pechabou – Castanet prévue à l'horizon 2015-2020	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure 2015
	L'affectation des financements attribués au doublement de la RD 916 au prolongement de celle-ci vers Belberaud et au PLB, le doublement de la RD 916 n'apparaissant pas comme une priorité	CG 31		Saisir le CG sur cette question
	La poursuite des études relatives à la création de la ligne Express entre le sud du territoire du Sicoval et Toulouse, en lien avec le contrat d'axe 11 et la création d'un parking de covoiturage sur le nouvel échangeur de Montgiscard	CG 31		Saisir le CG 31
	Le cadencement de la ligne ferroviaire Toulouse-Baziège en lien avec le contrat d'axe et 25	Région		Saisir la Région sur le cadencement de cet axe
<b>Syndicat Intercommunal des Transports</b>	Prise en compte des orientations du SCoT, en recherchant les modes de TCSP les plus adaptés au trafic attendu et en maintenant le principe de couverture géographique			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

<b>Publics de la Région Toulousaine</b>				
	Définition d'un horizon programmatique pour les projets de réalisation à engager en priorité et pouvant faire l'objet de partenariats avec les collectivités	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Programmation de plusieurs TCSP 2015 et 2020 avec un rythme moyen d'investissement de 160 à 180 millions d'euros par an	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Une nouvelle phase de programmation qui sera considérée en 2015 dont la mise à 52 m de la ligne A et l'évolution du TCSP Ramonville – Labège en mode lourd métro	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Communauté de Communes Save au Touch</b>	Développement d'un réseau TC à Lèguevin d'ici 2020	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : nécessite préalablement que cette commune fasse partie du PTU
	Développement d'un système de rabattement vers les gares de Mérenvielle, Brax et Colomiers	CG 31		Saisir le CG 31 car les communes membres de la Save au Touch sont hors PTU
	Prise en compte, dans la programmation horizon 2020, de la desserte TC de la Ménude, en utilisant l'emprise de la voie ferroviaire d'En Jacca	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure 2015
<b>Communauté de Communes Axe Sud</b>	Partage les grandes orientations du projet, qui intègrent les dispositions du SCoT, dont le réseau TC structurant et maillé organisé autour de pôles d'échanges et comprenant une rocade et des transversales			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Relève que la croissance démographique est particulièrement élevée dans le secteur Sud-Ouest, et que les déplacements sont en forte hausse en périphérie, avec un recours à l'usage de la voiture plus important pour les habitants de la périphérie			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Félicite la prise en compte de la demande de création d'une nouvelle gare à Roques			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Conteste la suppression dans la programmation des TCSP du TCSP du Boulevard urbain de Saint-Martory			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Souhaite que le PDU prévoit une étude sur l'opportunité de prolonger le TCSP reliant Toulouse à Portet vers Muret, et englobant la desserte de la zone commerciale de Roques	SMTC	Oui	A inscrire en tant qu'étude dans la fiche action 9
	Demande également dans la fiche action 14 de préciser les délais et moyens de réalisation des études d'opportunité du Tram-Train	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : ces études

				d'opportunité ont déjà été menées
	Demande la réintégration de la liste et du schéma directeur des axes identifiés comme prioritaires et d'y maintenir les lignes 57 et 58	SMTC	Oui	La fiche action 12 sera illustrée d'une cartographie indiquant le réseau structurant métropolitain
<b>Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine</b>	Préciser dans la carte de synthèse des TCSP, en légende : TCSP orientations SCoT 2030 (PDU ultérieurs)	SMTC	Oui	A faire sur une carte de synthèse
	Préciser l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer une accessibilité de qualité au pôle Matabiau	AOT EPCI	Oui	Peut être précisé à la fiche action 41 traitant des pôles d'échanges
	Nécessité de poursuivre l'effort d'investissement en matière de TC dans les exercices ultérieurs de PDU afin de tenir les objectifs d'accueil du SCoT	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La programmation des voiries est compatible avec le Document d'Orientations Générales du SCoT			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Les études sur le réseau urbain déclinant le PDU doivent prendre en compte l'objectif de confortement des quadrants et le rôle des portes métropolitaines			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Prend acte des actions 5 à 8 déclinant la cohérence Urbanisme/Déplacement et des actions relatives aux transports de marchandises en ville			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Confirme son intérêt pour la consolidation du partenariat SMEAT/SMTC au travers de la mise en oeuvre de la commission Urbanisme/Déplacements	SMTC et SMEAT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Syndicat Mixte d'Etudes du SCoT Lauragais</b>	Le projet de PDU prend en compte l'articulation avec le SCoT Central en affichant une volonté d'investissement en lien avec les objectifs d'accueil projetés au sein de la Grande Agglomération Toulousaine			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Reste attentif aux projets de transports dans la partie Est de la Grande Agglomération de nature à influencer le territoire Lauragais			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Syndicat Mixte d'Etudes du Pays du Sud Toulousain</b>	Avis favorable sur l'information voyageurs, sur une tarification uniformisée entre les différents réseaux, sur la création de lignes express, sur les trois TCSP desservant l'Ouest et Sud-Ouest Toulousain à l'horizon 2015, sur un réseau cyclable d'agglomération			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur un prolongement du tram-train Toulouse-Muret en direction du Sud-Ouest,	Région		Saisir la Région sur le périmètre des études tram-train
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur un aménagement d'itinéraires cyclables le long des berges du canal de St-Martory,	EPCI CG 31		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu dans le

				cadre d'opérations de TCSP
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur la création de voies de circulation réservées au covoiturage et TC sur le périphérique,	Etat ASF		Saisir les gestionnaires de voiries
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur une déconcentration des activités économiques sur l'agglomération permettant de réduire les flux de circulation vers l'agglomération,			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : relève du SCoT
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur la possibilité de créer une plateforme de chargement – déchargement au niveau de l'entrée Sud-Ouest de l'agglomération,			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : abordé dans la fiche action 36, sous MO Etat
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité à la gare Matabiau,			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les études sont en cours
	Attire l'attention sur l'absence de réflexion sur l'amélioration de la desserte routière dans le Sud-Ouest dans l'objectif de délester l'agglomération d'une partie du trafic routier en provenance de l'Espagne et du massif pyrénéen			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : hors PDU
	Présente les orientations qui devraient être mise en place sur le territoire du Pays Sud Toulousain : développement des TC, avec accessibilité en TAD vers les gares et aménagement de P+R, création d'itinéraires cyclables, covoiturage.			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne</b>	Restera vigilant lors des études plus fines de tracés des projets routiers d'agglomération, pour que la consommation d'espaces agricoles soit la plus faible possible, qu'elle impacte le moins possible les structures agricoles et pour que ces projets permettent bien une économie globale d'espace et de foncier sans créer une pression supplémentaire sur le foncier agricole périurbain			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>Collectif PDU</b>	Souligne un décalage entre la zone PDU et le reste de l'aire urbaine			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Redemande la mise en place d'une AOT unique à l'échelle de l'aire urbaine	AOT		Saisir la Région et le CG 31
	Dénonce une non prise en compte du Facteur 4			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Demande la mise en place d'une agglomération exemplaire en matière de mobilité et de développement durable			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le PDU est un des plus ambitieux comparativement à d'autres agglomérations
	1 : Fixer de nouveaux objectifs de parts modales (en modes motorisés) avec 65% pour la voiture, 15% pour le vélo, 20% pour les	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : les parts

	TC à l'horizon 2015, puis 50% pour la voiture, 25% pour le vélo, 25% pour les TC l'horizon 2020, avec la nécessité d'une hiérarchisation et d'une interconnexion entre tous les modes TC			modales affichées résultent d'une modélisation.
	2 : Mettre en place une circulation apaisée et sécurisée : application du Code de la Rue ; création d'une zone 20 à l'intérieur de la ceinture des boulevards de Toulouse et aux centres des communes avec priorités piétons puis vélos ; création d'une zone 30 à l'intérieur du périphérique et des quartiers résidentiels de l'aire urbaine ; vitesse limitée à 50 km/h sur les boulevards urbains uniquement et à 80 Km/h sur le périphérique et les pénétrantes	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : concept multimodal du PDU intégrant ces dispositifs de réduction des vitesses  Sur le 80 KM/h : saisir les gestionnaires de voiries
	3 : Traduire concrètement le plan vélo : étudier un plan vélo au centre de toutes les communes et pour toute nouvelle opération d'urbanisme avec un calendrier de réalisation ; généraliser les contres-sens vélo dans les zones 30 dans toutes les communes du PDU, pour toutes les communes ; créer des voies express vélo entre les 13 communes de la première couronne et Toulouse ; mettre en place les outils réglementaires type « feux décalés » et « tourne à droite » au feu rouge ; réaliser des aménagements cyclables aux abords des équipements scolaires ; créer en nombre des stationnements sécurisés, aux premiers niveaux des parcs en ouvrage Capitole et Esquirol, dans les pôles d'échanges, aux abords des grands équipements, multiplier par 3 les supports de stationnements, obligation de stationnement couvert et sécurisé dans les opérations d'habitat et d'activité ; mener des actions d'animation, de sensibilisation, de réparation et récupération pour la pratique du vélo ; mettre en place des stations vélo à durées de location multiples dans les gares et pôles d'échanges, nommer un référent vélo à la SMAT pour coordonner la mise en place des aménagements vélo dans les opérations de TCSP	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le plan vélo va se décliner dans le cadre de la mise en œuvre du PDU
	4 : Etudier la création d'une voie réservée au covoiturage et aux TC sur le périphérique et les pénétrantes	Gestionnaires de voiries	Oui	Inscrire une étude de faisabilité de mise en place d'une voie Covoiturage et TC sur le périphérique et ses pénétrantes
	5 : Achèvement du périphérique ferroviaire avec étude d'une nouvelle voie Ramassiers Blagnac Sesquières en mode tram train et incluant la desserte de l'aéroport, d'une nouvelle voie Sesquière Gramont Balma Grande Plaine Lespinet Labège ; doublement de la voie Ste-Agne Arènes ; préservation des emprises foncières du contournement par la Vallée de l'Hers	Région		Saisir la Région

	6 : Création d'aires de stationnement à toutes les entrées d'agglomération autour des pôles d'échanges et des gares ; réserver les parkings du capitole et Esquirol au stationnement des résidents et comme lieu de consigne pour les livraisons en ville	SMTC EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : politique globale de stationnement à décliner dans le cadre de la mise en œuvre du PDU
	7 : Couvrir en PDE toutes les entreprises/administrations de plus de 100 salariés et faire des évaluations des mesures retenues et des transferts de parts modales obtenus	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : à décliner dans le cadre de la mise en œuvre du PDU
	8 : Mettre en place un réseau de livraison intra-urbain mutualisé, en utilisant au maximum le vélo			à décliner dans le cadre de la mise en œuvre du PDU
	9 : Permettre aux personnes en situation d'handicaps d'accéder aux TC	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : à décliner dans le cadre de la mise en œuvre du PDU : déclinaison du SDA
	10 : Créer une agence de la mobilité urbaine, avec des bureaux répartis sur toute l'agglomération	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : réflexion en cours
	11 : Revoir le volet financier du PDU : a/ n'inscrire au programme d'investissement que les boulevards urbains multimodaux, transformation des autres voies en boulevards urbains sinon abandon des projets ;	SMTC	Non	Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le volet routier a été fait sur la base des programmations des gestionnaires de voiries, le PDU devant traiter de tous les modes, en intégrant la programmation des projets routiers nécessaires au fonctionnement urbain et économique de l'agglomération.
	b/ trouver d'autres sources de financement en récupérant le produit des stationnements payants ou en instaurant de nouvelles taxes (contribution Climat Stationnement, taxes supplémentaires sur les parkings des grandes surfaces, de l'aéroport, des entreprises et administrations)		Non	Impossible au regard des lois en vigueur
	c/ emprunt à long terme réparti entre collectivités			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le volet « mise en œuvre du PDU » aborde la question du financement 2015/2020. au delà et pour d'autres projets, des nouvelles modalités de financements seront à rechercher par les collectivités et

				partenaires en charge des TC.
	12 : Mettre en place un Observatoire permanent du PDU et le transformer en une structure pérenne en charge d'une action d'évaluation continue	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le PDU fonctionne de façon permanente avec des évaluations annuelles
	13 : Ouvrir un Forum sur le site web Tisséo pour considérer les solutions proposées par les usagers lors de problèmes rencontrés	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : hors sujet par rapport au PDU
	14 : Mettre en place une instance de suivi de la mise en œuvre du PDU ouverte aux associations, aux entreprises, aux administrations	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cette structure existe à travers la Commission partenariale de Suivi
	15 : Mise en place d'un AOT unique, à l'échelle de l'aire urbaine et regroupant l'ensemble des collectivités	AOT		Saisir la Région et le CG 31
<b>Association Cugnaux Nord Marginalisé - Association Défense de Hautpoul Cugnaux - Association St-Simon / Portet</b>	Le constat que le nouveau PDU a considéré les remarques formulées lors de la précédente consultation	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU :
	La demande d'inscrire la RD 924 à la liste des boulevards urbains multimodaux, avec TCSP, et non à la liste des voies de maillage	CG 31	Oui	Correction à faire au PDU, fiche action 32
<b>Association Saint-Simon Environnement</b>	L'aménagement du boulevard urbain Eisenhower, qui doit garantir la fluidité dans la continuité de la rocade Arc en Ciel	Grand Toulouse		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu au PDU
	La voie routière de la VCSM et le TCSP, dont les réalisations sont considérées comme urgentes, en considérant les activités nouvelles de Francazal	CG 31		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu au PDU
<b>Association des Résidents du Pont des Demoiselles</b>	Lever l'option de passage du TCSP entre l'avenue St-Exupéry ou le secteur de Montaudran, avec l'établissement d'un calendrier de réalisation à inscrire au PDU, mais demande explicitement le choix de la variante par la RD 2 et l'avenue de St-Exupéry	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu dans le cadre des études de faisabilité, le PDU donnant une orientation.
	Desservir les zones d'emplois de l'Est, notamment La Plaine, desservir les faubourgs Est Terrasse, Firmis et Limayrac qui ne bénéficient pas de nouvelles infrastructures TCSP, desservir les	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu dans le cadre de l'adaptation de l'offre.

	zones d'urbanisation en projet, notamment Malepère et Marcaissonne			
	Demande dans le cadre du réaménagement de l'échangeur de Lespinet la sécurisation des itinéraires piétons	Gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu dans le cadre du projet
	Répertoire comme pôle d'échanges l'intersection LMSE/ RD 2	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : pôle d'échanges identifié au PDU
<b>Collectif PDE Sud-Est Toulousain</b>	Pour les salariés qui habitent Toulouse : poursuivre le développement de pistes cyclables en site propre			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Pour les salariés qui habitent proche de leur entreprise, à « porter de vélo » : poursuivre le développement des TC et améliorer la desserte de la zone UPS – ISAE – ONERA – Quartier Saint-Exupéry ainsi que celle d'Astrium, du CNES et du CNRS			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Pour les salariés qui pourraient utiliser le bus ou le vélo, mais qui ont des contraintes et prennent la voiture pour des questions de durée de trajet ou de flexibilité : améliorer l'accessibilité aux grandes voiries pour éviter des flux de transit dans les quartiers d'habitat			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Pour les salariés qui habitent hors agglomération, sans autre choix modal que la VP : développement du covoiturage ou création de nouvelles haltes ferroviaires en cas d'éloignement trop importants de celles existantes			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Demande par conséquent d'ajouter à la fiche action 14 l'étude de la création d'une nouvelle halte SNCF à la jonction avec la LMSE, considérant un éloignement suffisant avec la halte de Montaudran et donnant pour information, sur la base des démarches PDE, qu'environ 14% des salariés des entreprises citées dans la contribution résident à proximité de la ligne ferroviaire Toulouse / Carcassonne et pourraient l'emprunter pour aller au travail	Région	Oui	Ajout dans la fiche action 14 d'une étude de création d'une nouvelle halte SNCF à la jonction avec la LMSE.
<b>Collectif PDE</b>	Le PDU ne paraît pas assez ambitieux pour être la réponse adéquate aux enjeux liés au réchauffement climatique, eu égard aux résultats obtenus en matière d'émissions de GES	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Positionnement du collectif principalement pour les boulevards urbains multimodaux, devant intégrer la desserte des entreprises, mais estime que le budget consacré aux investissements routiers est à la hausse par rapport à la révision précédente			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	Propose de créer une Commission PDE, au sein de laquelle seraient présentés pour avis les projets de développement des TC, notamment ceux desservant les zones d'activités et les entreprises étant en démarche de PDE	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : réflexion en cours sur les modalités de concertation avec le milieu économique
	Dans le cadre de la mise en place d'un label, imposer l'établissement d'un bilan carbone avant/après PDE	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : réflexion en cours sur les modalités de labellisation des PDE
	Etudier la mise en place d'un bonus/malus qui permette d'inciter les entreprises à mener une démarche PDE et ainsi diminuer leur VT	SMTC	Non	Pas possible à ce jour au regard des dispositions législatives
	Développer des liaisons rapides entre les portes d'accès des bassins de mobilité et permettre un accès rapide des zones d'activités économiques depuis les principaux pôles d'échanges en moins de 45 minutes, avec par exemple des navettes de rabattement vers les bassins d'emploi	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Développement DU cadencement des TC bus et train, afin de réduire les temps d'attente TC pour les salariés	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Souhaite que l'étude de rocade ferroviaire soit lancée, avec passage le long de l'Hers, et contournement vers le Nord et l'Est jusqu'aux Ramassiers	Région		Saisir la Région
	Considère que l'absence de tarification unique est un frein à l'utilisation multimodale des TC	AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : fait partie des mesures du PDU à mettre en oeuvre
	Propose d'améliorer à moindre frais les TC, en supprimant par exemple dès que cela est possible une voie voiture et du stationnement pour mettre des couloirs bus	SMTC gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Propose l'utilisation du Trolleybus pour permettre une diminution du CO2	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le choix des modes est prévu fait dans le cadre des projets de TCSP ou du programme de renouvellement des matériels roulants
	En ce qui concerne le développement de l'usage du vélo, il est proposé d'accroître les zones 30 et de mettre en place des « Autoroutes Cyclistes » entre les 4 bassins de mobilité, à l'horizon 2013, et à l'horizon 2015 reliant les villes à plus de 8 Km du périphérique, ces autoroutes permettant un accès vers les zones d'activités par des pistes cyclables connectées	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le plan vélo va se décliner dans le cadre de la mise en oeuvre du PDU
	Mettre en place une compétence Vélo au SMTC dans le cadre de la			Avis n'entraînant pas de modification

	conception des contrats d'axe			réactionnelle du PDU
	La problématique de l'emport des vélos dans les TC n'est pas suffisamment abordée			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Favoriser la marche à pied par un traitement des points difficiles et des franchissements d'axes routiers ou d'échangeurs, avec une demande d'écrire dans le PDU que le réaménagement des échangeurs doit comporter une sécurisation du passage des cycles et piétons	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Le télétravail doit être encouragé			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	L'autopartage doit faire partie du plan d'actions du PDU	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la fiche action 28 traite de l'autopartage
	Les nouvelles technologies permettant une réservation directe du covoiturage via les réseaux sociaux doivent être encouragées	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Prévoir des bornes de rechargement pour les véhicules électriques au niveau des entreprises, des parkings de rabattement, dans les quartiers			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>RFF</b>	Nécessité de différencier le projet de LGV Bordeaux Toulouse Narbonne en deux tronçons : le tronçon Bordeaux Toulouse et celui de Toulouse Narbonne, en raison de calendrier décalé		Oui	A préciser au chapitre 1 « Pourquoi réviser le PDU » et dans la fiche action 14.
	Nécessité de citer RFF, en qualité de gestionnaire du réseau, dans le chapitre traitant de la mise en place de plateformes multimodales pour la réception de granulat		Oui	A préciser dans la fiche action 36
	Relève la difficulté de réaliser un P+R entre les réseaux métro et TER au Nord-Ouest, en raison de la configuration du site et de l'éloignement des stations			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Aller jusqu'au bout de la logique de complémentarité TC urbains et ferroviaires, en étendant à des gares hors Ville Intense la politique de densification autour des TCSP			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Fiche-action 1 : préciser l'enclenchement d'études préliminaires sur des secteurs prioritaires de dessertes ferroviaires combinant protection sonore à la source et isolation des habitations	Gestionnaires d'infrastructures	Oui	A inclure dans la fiche action 1
	Fiche-action 2 : propose aux partenaires d'intensifier les actions de suppression des PN 67 et 68 (chemin de Gabardie – chemin de Nicol), PN 189 (Montaudran), PN 2, 3 et 11 sur la ligne Matabiau-Empalot-Colomiers		Oui	A préciser dans la fiche action 2
	Fiches-actions 14 et 41 : demande que soit précisés les	Région	Oui	Sous réserve d'avoir de la part de RFF

	cofinancements de RFF dans les investissements relatifs au développement du mode ferroviaire et attire l'attention sur la nécessité de mener des études préalables pour la création et la desserte de nouvelles haltes, sous pilotage RFF			le montant de sa participation
	Fiche-action 18 : précise sa contribution au SDA (celui de la Région) par des travaux d'aménagement sur l'accessibilité aux quais 5 et 6 de Matabiau	SMTC	Non	La fiche action 18 ne porte que sur le SDA du SMTC.
<b>ADEME</b>	Rappelle que les collectivités de plus de 100 000 habitants ont la possibilité de mettre en place une ZAPA (zone d'actions prioritaires pour l'air), cette démarche pouvant renforcer les actions du PDU afin d'améliorer plus fortement la qualité de l'air. Le PDU pourrait tenir compte de cette possibilité et identifier les actions communes et convergentes qui pourraient être proposées	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : Toulouse ne fait pas partie des zones expérimentales pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, mais réflexion abordée dans le cadre de la révision du PPA et du Plan Climat Grand Toulouse
	Indique que le PDU, au vu des résultats de l'évaluation environnementale, n'intègre pas suffisamment les politiques actuelles de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique. Propose dans ce cadre une opération de révision du PDU à l'issue de l'approbation des PCET du Grand Toulouse et du Sicoval et la mise en place d'indicateurs de suivi pour les actions qui pourraient avoir un impact sur le CO2	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cf. rapport d'EE du PDU et propositions pour l'observation et l'évaluation du PDU
	Estime intéressant de mettre en avant le lien entre plusieurs actions et cite en exemple les actions 7 et 36, 8 et 17, 8 et 36			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : prévu dans l'évaluation environnementale.
	Fiche action 3 : dans les indicateurs, il faut évoquer les particules		Oui	Fiche action 3 : inscrire dans les indicateurs de suivi les émissions de particules PM 10.
	Fiches actions 5 et 20 : il faut retrouver dans ces fiches actions ce qui est écrit page 71 : « densifier les territoires urbanisés déjà desservis par les TC et mieux desservir les pôles économiques majeurs et conforter le fonctionnement en quadrant de l'agglomération »		Oui	Ajout dans les fiches 5 et 20.
	Fiches actions 34, 38, 39 : ajouter ADEME comme partenaire technique	SMTC	Oui	Fiches actions 34, 38 et 39 : ajouter ADEME comme partenaire technique.
<b>CODEV</b>	Une meilleure articulation avec le SCoT			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Une évolution de l'offre TC par un réseau BHNS permettant d'atteindre les objectifs recherchés de parts modales	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU

	Un usage du vélo encouragé, avec notamment un axe Est-Ouest qui mériterait d'être encouragé (notion d'autoroute cyclable)	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La possibilité d'utiliser le réseau ferroviaire est mieux affirmée	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	L'effort en faveur des PDE doit être fortement encouragé	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Une précision des modalités de couverture des coûts d'exploitation, dans une logique qui considère que les leviers de la densification constituent des éléments favorables à l'efficacité des TC	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Des finances en baisse mais des objectifs maintenus : s'interroge sur l'attractivité des BHNS et leur pouvoir de conviction auprès des usagers (sont-ils les mêmes que pour un tramway ?) eu égard à la fréquentation des TCSP en exploitation. Les BHNS apparaissent dès lors comme une solution à court terme, et il eut été préférable de finir les aménagements structurants 52 m de la ligne A et PLB	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : le choix des modes est déterminé dans le cadre des études de faisabilité, et le réseau métro est abordé dans la fiche action 9
	Rappelle l'intérêt d'un contournement ferroviaire, dont l'emprise est réservée dans la vallée de l'Hers, et permettant d'établir des interconnexions avec le réseau urbain	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	L'investissement pour la voiture reste pratiquement inchangé, et l'accroissement de la population et celui du nombre de kilomètre par déplacement annule les efforts entrepris en faveur des TC			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : identifié dans le cadre de l'EE du PDU
	Lever des points noirs de circulation, avec la création de liaisons non radiales en périphérie entre communes, alternatives à l'usage du périphérique et favorisant des bassins de vie décentralisés	Gestionnaires de voiries		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Note que la VCSM est toujours répertoriée en boulevard urbain multimodal malgré son gabarit	CG 31		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Rappelle qu'un affichage des priorités en matière de TC est la condition préalable à un développement équilibré de l'agglomération, et que les orientations du PDU en matière de TC conditionnent la réussite du SCoT			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Risque d'avoir une ville centre et certaines communes de la première couronne bien irriguées en TC et une périphérie dont les habitants ne pourraient se passer de leur véhicule			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Les contrats d'axe et la politique de densification le long des axes de TCSP risquent d'être moins ambitieux ou contraignants, le PDU semblant être circonspect quant à la capacité du SCoT à réussir à densifier le territoire	EPCI / AOT		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : 3 fiches actions découlent de l'application du SCoT
	Evaluation de l'impact du PDU en terme d'émissions de GES et de	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification

	consommations énergétiques afin de vérifier la cohérence entre ses objectifs et les ambitions du Plan Climat du Grand Toulouse			réactionnelle du PDU : relève de l'EE du PDU
	La future loi sur les métropoles risque de changer la donne en matière de répartition des compétences, le PDU semblant être un PDU de transition, avec des investissements structurants inachevés et un réseau BHNS dont la réussite n'est pas garantie	EPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Nécessité de rechercher de nouvelles pistes de financement pour les TC	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	La bonne organisation des TC est également un facteur d'attractivité voire de notoriété, nécessaire au rayonnement international de Toulouse			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Pointe l'absence d'une instance de concertation permanente entre les AOT, qui pourrait en outre associer les organismes socio-professionnels	AOT		Saisir les AOT
	Dresse le constat que l'agglomération toulousaine tend à subir sa dynamique de croissance et réalise les équipements nécessaires à celle-ci avec retard, et que le PDU proposé maintient ce retard en ne parvenant pas à anticiper les évolutions pour les infléchir			Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
<b>CESER</b>	S'interroge toujours sur le bien fondé de l'abandon par l'Etat, suite au débat public, du grand contournement autoroutier à péage de l'agglomération, et demande la reconsidération de ce projet dans toute les réflexions concernant l'aménagement et les déplacements sur la grande agglomération toulousaine	Etat	Non	Aucune demande de remise à plat de ce projet dans le cadre du PDU, ni du SCoT
	Plus d'ambition pour la part modale de la marche à pied et du développement du plateau piétonnier	EPCI communes		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : la part modale des modes doux est certainement sous estimée par l'outil de modélisation
	Prévoir l'engagement sans délai des investissements nécessaires à l'exploitation de la ligne A du métro avec des rames à 52 mètres	SMTC	Sous condition	Clause de revoyure 2015
	Mieux prendre en compte l'arrivée du TGV en assurant le développement des capacités de la gare Matabiau : restructuration du site ferroviaire Matabiau Raynal pour accroître le potentiel en matière de circulation des trains, améliorer l'accès à la gare en TC, réaliser un contournement ferroviaire, prévoir de nouveaux points de correspondances entre les réseaux métro et TER à Niel, La Vache, Labège	AOTEPCI		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Valoriser le TER comme outil de desserte urbaine, en s'appuyant par exemple sur la gare de Mérenvielle pour la desserte de la Vallée de	Région		Saisir la Région

	la Save, sur une nouvelle gare à Roques à hauteur du centre commercial, sur la halte de Montaudran			
	Appuie la proposition de créer un pôle d'échange intermodal dans le secteur de Gragnague, avec parc de stationnement et ligne Express vers Toulouse, et demande de l'inscrire au PDU		Non	Hors PTU
	Regrette la faiblesse des projets de développement des tram-trains, en soulignant le potentiel de la desserte de Muret en prolongement de la ligne C et la constitution d'une liaison entre Colomiers et le Sud-Est de l'agglomération	Région		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : abordé dans le PDU – Fiche action 14
	Souligne l'intérêt de créer un syndicat mixte type loi SRU ou une association regroupant les AOT, en intégrant dans cette gouvernance une place pour les acteurs économiques et sociaux	AOT		Saisir les AOT
	Reste inquiet quant au système de financement des transports collectifs et pose la question de nouvelles ressources : augmentation du VT ou élargissement de l'assiette, emprunt, VT régional, ...	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU
	Demande à ce qu'une évaluation régulière du PDU soit menée pour informer en temps réel les décideurs et le public	SMTC		Avis n'entraînant pas de modification rédactionnelle du PDU : cette évaluation est menée tous les ans dans le cadre de l'Observatoire du PDU